

ASSOCIATION DES ETATS DE LA CARAIBE (AEC)

XVIIème REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES

Port d'Espagne, Trinité et Tobago, le 10 février 2012

Accord N°. 2/12

BUDGET ET ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION DES ETATS DE LA CARAIBE (AEC) POUR LA PERIODE 2012-2013

Le Conseil des Ministres,

Conformément :

À l'Article IX, sous-paragraphe b, et à l'Article XII de la Convention créant l'Association des Etats de la Caraïbe ;

Aux accords 2/95, 2/96, 2/97, 2/98, 2/99, 2/00, 2/01, 2/02, 2/03, 2/04, 2/06, 2/07, 2/08, 2/09 et 2/10 du Conseil des Ministres ;

Tenant compte :

Des recommandations du Comité Spécial sur le budget et l'administration, adoptées lors de sa XXIII^e Réunion ordinaire, tenue le 20 septembre 2011, à Port d'Espagne, Trinité et Tobago ;

Ayant examiné :

Les comptes rendus du Secrétaire général et du Rapporteur de la XXIII^e Réunion ordinaire du Comité Spécial sur le budget et l'administration ;

Tenu en compte :

Le Rapport du Groupe de travail *ad hoc* sur le Renforcement institutionnel de l'AEC et l'Accord 9/10 ;

Compte tenu ainsi:

Les recommandations de la Commission économique par l'Amérique latine et la Caraïbe des Nations Unies, 2009 ;

Considerant ainsi :

L'Etude de Salamanque, 2009 ; et Annexe ACS/2012/CM.XVII/SGR/Annexe 9 ;

Se félicitant :

Aux États membres sur leur participation dans les initiatives de Renforcement institutionnel général de l'AEC ;

CONVIENT:

1. **Approuver** le Budget de l'AEC pour la période 2012-2013 au montant de US\$1.470.270,99 distribué selon les titres suivants¹ ;

- Conseil des ministres \$31.967,00 ;
- Bureau du Secrétaire général \$185.414,00 ;
- Conseillère Politique \$67.109,00 ;
- Conseillère Juridique \$107.240,00 ;
- Coopération \$17.380,00 ;
- Communications et Relations Publique \$71.049,00 ;
- Tourisme Durable \$214.165,00 ;
- Commerce \$181.574,00 ;
- Transport \$108.603,00 ;
- Catastrophes naturelles \$123.017,00 ;
- Programme d'appui * \$362.752,00 ; et
- Vème Sommet (à déterminer) ;

2. **Prendre note** de la révision des Etats financiers de l'AEC de 2010 exécutée par la firme Vishnu D. K. Musai and Company ;

3. **Prendre note** de l'exécution du Programme de budget 2010-2011, pour la période 1 Janvier à octobre du 2011, considéré par le Comité spécial sur le Budget et l'administration lors de sa XXIIIème Réunion ordinaire ;

¹ Chiffres préliminaires sujet à la révision du Comité pour le budget et de l'Administration

4. **Demander** au Secrétaire général d'établir pour être présentée au Comité sur le budget et l'administration, un rapport détaillé sur les dépenses estimatives qui seraient engagées pour l'accueil du Vème Sommet de l'Association des États des Caraïbes qui se tiendra en Haïti et une recommandation sur la manière dont ce montant sera traité dans les ressources actuelles ;
5. **Confier** exceptionnellement et dans cette présente affaire, et conformément à l'accord 12/99 du Conseil des ministres, au Comité sur le Budget et l'administration de s'engager à faire les modifications pertinentes sous les différents titres du budget, selon les informations qui seront fournies par le Secrétaire général. À cette fin, il aura une période de 21 jours à compter de la date d'approbation de cet accord ;
6. **Prendre note** du Rapport suivante la Vérification générale de recours personnel menée sur l'AEC intitulée « Informe des Recours personnel par : l'AEC » par la ferme de la Trinité-et-Tobago, AEGIS Business Solutions Ltd. en 2011 ;
7. **Maintenir** la distribution des quotas et des contributions des États membres et Membres associés pour cette période comme présentée dans l'annexe I ;
8. **Mandater** au secrétariat de négocier et conclure des accords de paiement avec les États membres et Membres associés qui sont en retard, en tenant compte des besoins programmatiques et institutionnels de l'Association ainsi la situation économique et financière des Membres et États membres associés concernés;
9. **Mandater** au secrétariat de maintenir le budget ordinaire de l'AEC conformément avec les contributions des États membres ;
10. **Mandater** au Secrétariat de restructurer le Département du Budget et de l'Administration de l'AEC pour renforcer ses capacités de gestion, par l'embauche d'un Directeur Financier et un Responsable de la gestion des ressources humaines; conformément à la décision du Conseil des ministres lors de sa XVIIème Réunion ordinaire tenue à Port d'Espagne, Trinité et Tobago, du 8 au 10 février 2012 ;
11. **Mandater** au Secrétariat à inclure dans le budget pour la période 2012-2013, les dépenses qui seront engagées au titre de la Vème sommet des chefs d'État et/ou des Gouvernements de l'AEC, prévue en juillet 2012 dans la République d'Haïti.

Répartition des contributions de l'Association des États de la Caraïbe (AEC)

	%	Contribution annuelle US\$
1 Groupe I	40, 09%	589.436,00
Catégorie A	5, 76%	84.726,00
Antigua et Barbuda	0, 64%	9.414,00
Dominique	0, 64%	9.414,00
Grenade	0, 64%	9.414,00
Guyana	0, 64%	9.414,00
Haïti	0, 64%	9.414,00
Nicaragua	0, 64%	9.414,00
St. Kitts et Nevis	0, 64%	9.414,00
St. Vincent et les Grenadines	0, 64%	9.414,00
Sainte-Lucie	0, 64%	9.414,00
Catégorie B	3, 82%	56.128,00
Belize	1, 91%	28.064,00
Suriname	1, 91%	28.064,00
Catégorie C	9, 75%	143.340,00
Barbade	2, 44%	35.835,00
El Salvador	2, 44%	35.835,00
Guatemala	2, 44%	35.835,00
Honduras	2, 44%	35.835,00
Catégorie D	20, 76%	305.242,00
Costa Rica	2, 97%	43.606,00
Cuba	2, 97%	43.606,00
République dominicaine	2, 97%	43.606,00
Jamaïque	2, 97%	43.606,00
Bahamas	2, 97%	43.606,00
Panama	2, 97%	43.606,00
Trinité-et-Tobago	2, 97%	43.606,00
2 Groupe II	40, 98%	602.499,99
Colombie	13, 66%	200.833,33
Mexique	13, 66%	200.833,33
Venezuela	13, 66%	200.833,33
3 Groupe III	14, 17%	208.335,00
France	10, 20%	150.000,00
Antilles néerlandaises	2, 44%	35.835,00
Aruba	1, 53%	22.500,00
4 Pays hôte	4, 76%	70.000,00
Total (1+2+3+4)	100, 00%	1.470.270,99

